

RHONE - LYON

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
DU VIEUX LYON

----- Le Directeur de l'Architecture

Révision

François BARRE

PREFECTURE du RHONE

Reçu le 29 DEC. 1998

DIRECTION DES AFFAIRES
DECENTRALISEES

Le Directeur, Adjoint au
Directeur Général de
l'Urbanisme, de l'Habitat et
de la Construction

Paul SCHWACH

RECUEIL
DES RECOMMANDATIONS
ARCHITECTURALES

Le directeur général
des collectivités locales

30 SEPTEMBRE 1997

Didier LALLEMENT

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL

Dominique MASSON
Chef du bureau des secteurs sauvegardés

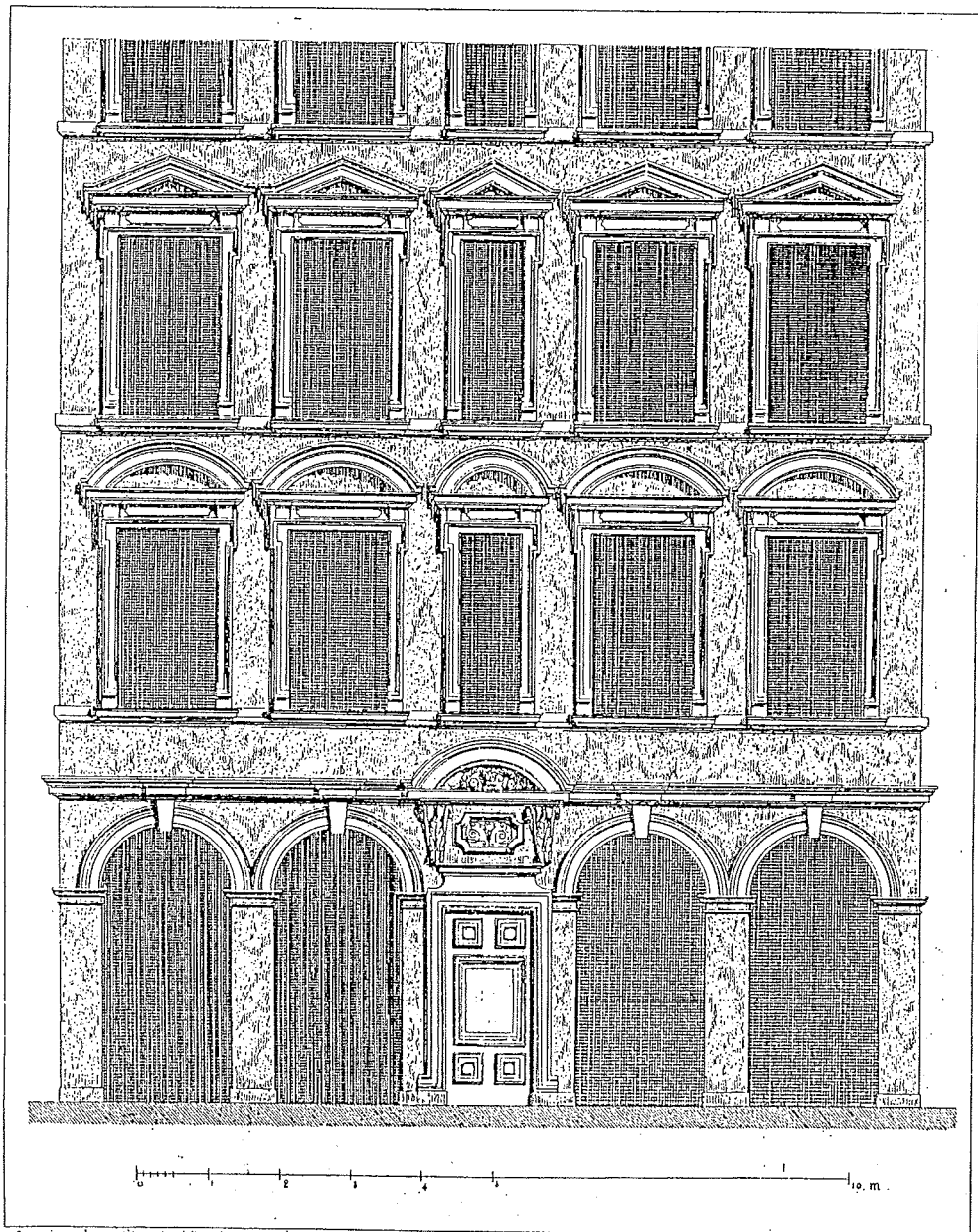


JEAN GABRIEL MORTAMET
ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES
13, rue Tronchet - 69006 LYON

Tél. 78.89.37.38 - Fax 78.93.75.01

Rhône - Lyon
Secteur Sauvegardé

RECUEIL DES RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES



FAÇADE D'UNE MAISON
Quai de Bondy 162

imp. 10/20

FR. COTTIN
J.G. MORTAMET

Avant Propos

De nouvelles recommandations n'arrivent-t-elles pas trop tard ?

Il y a plus de trente ans que les bonnes volontés d'abord, les instances officielles ensuite, oeuvrent pour la réhabilitation du quartier.

Les résultats de ces actions, les unes heureuses les autres moins, sont désormais suffisamment étendus pour que s'en dégage une impression d'ensemble, impression plutôt favorable, les réussites estompant les erreurs, en conservant au quartier un aspect vivant que n'auraient pu obtenir des opérations globales.

A la restauration boutiquière, celle des pierres apparentes et des accessoires "moyennageux" a succédé, plus en profondeur, la réhabilitation des logements et du gros oeuvre, beaucoup plus importante dans ses conséquences à long terme et désormais sans rémission.

Déjà un oeil averti distingue les âges de la restauration, dans les choix mais aussi dans le vieillissement prématuré, inexorable sous le climat lyonnais, accéléré souvent par des soins de beauté intempestifs et excessifs.

Comme la pierre des monuments qui ont retrouvé un éclat fugitif, les enduits "florentins" teintés dans la masse rejoignent dans une première grisaille les attardés du renouveau.

On ne gratte pas impunément la pierre, fut-elle dure, on ne repique pas tous les vingt ou trente ans un enduit s'il est bien fait.

A peine entrevu aujourd'hui, se posera demain le problème de l'entretien des immeubles restaurés, dont les principes doivent être recherchés et formulés.

Les présentes recommandations ne sont pas des recettes dont le règlement ne manquerait pas de faire des obligations ; principes plus que solutions, elles laissent à chacun un libre choix dans les limites tracées par le règlement.

PREMIÈRE PARTIE

Face aux problèmes de restauration, la principale difficulté vient de la diversité de motivations et d'objectifs contraires.

Les autorités de tutelle et tous ceux qui ont en charge l'avenir du Secteur Sauvegardé, conscients de l'intérêt supérieur qu'il présente, doivent, par delà le règlement aveugle, définir clairement les droits et les devoirs de chacun.

LE RÈGLEMENT

Pour paraphraser l'historien Pirenne, on peut dire que la Ville est fille de Règlement autant que de Commerce.

Une des prérogatives de l'autorité municipale était de toute ancienneté le droit de voirie.

Se maintenant à la limite du domaine public, elle s'est d'abord inquiétée des empiètements sur celui-ci : emmarchements, éventaires, enseignes, etc.. et des bâtiments en péril.

L'incendie étant le fléau de la ville ancienne, les municipalités édictent aussi des règlements de sécurité : interdiction du chaume, des pans de bois...

Puis la ville étend sa compétence à la commodité, le règlement devient plus autoritaire et par delà les interdictions, crée des obligations : cheneaux, descentes, ravalement périodique...

Enfin, franchissant le seuil de la maison, le règlement impose des normes pour : la ventilation, le chauffage, l'éclairage, les surfaces, les hauteurs, les largeurs...

Contraignants, parfois abusifs, ces règlements qui portent sur des points précis d'ordre matériel, s'expriment dans des articles en bonne et due forme qui protègent le public de l'arbitraire.

Le Règlement interdit ou autorise ; il s'impose ou tout au moins veut s'imposer d'évidence : "indiscutable" telle est sa principale qualité.

Il en va autrement lorsque le Règlement s'aventure sur le terrain moins sûr de l'esthétique.

Des ordonnances de places ou de rues ont pu être des réussites mais ces exemples ne doivent pas faire illusion ; en pareil cas, le règlement architectural s'applique à un projet limité et s'exprime alors en quelques termes concrets : largeur de travées, hauteurs d'étages, référence à des Ordres, etc...

En Secteur Sauvegardé, les objets sont multiples et différents, sans autres liens que leur appartenance à un même quartier, et une vague "ancienneté" où l'on distingue quelques caractéristiques qui évoquent des époques différentes.

'... lesdits Sieurs Prevost des marchands et eschevins ont pareillement des la fondation de ladite ville la voirie d'icelle... ils ont l'intendance et disposition des places quays et rues publiques de ladite ville ... donnent les mesures et alignemens de ceux qui veulent bastir sur rue, les font avancer ou reculer, selon que l'eslargissement et alignement desdites rues le requiert, ont le pouvoir de faire abbattre et démolir les maisons et autres bastiments qui sont sur lesdites rues lors qu'ils sont en éminent péril..."
Recueil des Privilèges de la ville de Lyon - 1649.

Une classification des immeubles ne peut être que sommaire et chacun restera pratiquement un cas unique.

Un règlement - qui garde son utilité - ne saurait à lui seul couvrir tous les cas particuliers qui restent exposés à l'arbitraire en l'absence d'une doctrine de référence perçue si ce n'est acceptée, par tous.

LA DOCTRINE

Ce singulier apparaît bien prétentieux et le mot trop abstrait. Il s'agit en fait de déterminer très concrètement des lignes de conduite adaptées aux cas d'espèces d'un quartier comme d'un immeuble, suivant le niveau d'intervention que requiert leur état.

Depuis plus d'un siècle, les doctrines de conservation dont il a été débattu, n'ont eu pour objet que l'architecture monumentale.

Sans s'étendre sur ce point on peut observer que les problèmes qu'elle soulève - sous réserve de l'échelle - sont plus simples. Le caractère exceptionnel des monuments publics autorise leur mise au rang de "musée", à moins que leur état de ruine ne les réduise à celui d'objet.

Placés hors du temps, et volontairement "figés", ces monuments ne sont désormais soumis qu'aux contraintes d'adaptation qu'imposent leur visite ou leur mise en valeur.

Les véritables difficultés se présentent lorsqu'on prétend en modifier le programme initial et les affecter à de nouveaux usages.

Ces difficultés sont celles que rencontre l'architecture domestique dite encore mineure lorsque, conservant sa destination première d'habitation, elle doit adapter sa distribution et ses équipements aux besoins de notre temps...

La connaissance historique débouche sur un doute salutaire. Malgré la désaffectation dont il a pu être l'objet durant un siècle, le Vieux Lyon, comme tout autre quartier, n'a cessé d'évoluer sous la pression des hommes et des événements.

Faut-il rappeler quelques évidences. Alors que dans les trois derniers siècles s'élevaient dans ce quartier - l'un des mieux habité de la ville - quelques maisons dont la qualité leur a valu d'être conservées jusqu'à ce jour ; des maisons plus anciennes et plus modestes, de un ou deux étages souvent en pisé ou en pans de bois, subsistaient dans leurs intervalles comme il y a peu aux Brotteaux.

L'aspect actuel du quartier Saint-Jean n'a que peu de rapport avec celui qu'il pouvait présenter il y a seulement deux siècles.

Il n'est donc pas question de retrouver dans le Secteur Sauvegardé un état idéal ancien d'on ne sait quelle époque.

Même observation pour l'architecture.

"... Cette severonde communément nommée forçat est le prolongement du toit ... Cette partie du couvert est saillante de trois, de quatre et même de cinq pieds en forme d'apentis ... Il est des rues dont les deux tiers sont couverts par les severondes..."
Observations pour la réforme de la severonde par M. Delorme (Guillaume - Marie, architecte) - 1744.

Dans le Vieux Lyon, le gros des immeubles conservés est du XVIIe siècle. Ces mêmes immeubles, souvent surélevés depuis, avaient à l'époque de leur construction :

- un toit débordant de plus d'un mètre sur la rue avec cheneaux mais sans descentes ;
- des fenêtres à croisillons avec des chassis à papier et quelques vitraux ;
- des devantures sans vitrages obturées par des panneaux de bois coulissants.

Tant pour l'éclaircissement de rues étroites dont la largeur n'excédait pas dix pieds, que pour l'hygiène, les murs de façade, comme dans les villes de l'Ouest, étaient couverts d'un lait de chaux blanc.

"... feront toutes les croisées à coulisses à contrepoids... les batis des chassis à verre ... petits bois ... de noyer, les bois des batis... de chêne".
Maison des Chartreux au Port Neuville - Marché les Chartreux / Etienne Detroya et Louis Baffere - 1730.

Depuis :

- les avancées de toits ont été coupées ;
- les descentes rajoutées ;
- les croisillons supprimés ;
- les "guichets" des fenêtres remplacés par des chassis à coulisses puis à la française avec petits carreaux, et grands carreaux vers la fin du XVIIIe.

"... M. Palerne demande l'autorisation : "de faire couper les croisillons des fenêtres de sa maison scize dans la rue Tupin".
Alignements 1761.

A quel état devrait-on s'attacher ?

"... M. de Poligny locataire de l'Hotel-Dieu demande "qu'on luy coupe les traversières de quatre croisées au premier et second étage ... que l'on fasse faire toute la menuiserie, serrurerie, vitrerie nécessaire".
Maison rue des Trois-Maries - Denombrement des maisons appartenant à l'Hotel-Dieu de Lyon - 1723.

Sauf vestiges à mettre au rang de pièces de musée, le second oeuvre extérieur d'origine - les fenêtres tout au moins - a totalement disparu.

Ces fenêtres souvent - non seulement pour raison de vétusté mais aussi pour tirer avantage des progrès techniques - ont été plusieurs fois renouvelées sous des formes différentes.

Le gros-oeuvre des façades a lui-même subi de profondes modifications pour s'adapter aux nouveaux systèmes de fermeture tant au rez-de-chaussée que dans les étages :

- par suppression des croisillons ;
- mais aussi par transformation totale de la distribution, de la forme et des dimensions des ouvertures d'origine.

Seule demeure la structure porteuse de valeur architecturale qui mérite d'être respectée, entretenue et reconstituée ponctuellement quand elle a été mutilée. Tandis que le second oeuvre de façade, qui apporte aux occupants : l'éclairément, l'isolement et la ventilation, doit, comme par le passé, suivre en se renouvelant, les progrès du confort.

Respect de l'architecture au point de son évolution, et sans pédantisme archéologique trompeur ; intégration des apports de la technique en vue de maintenir les immeubles dans les conditions requises d'habitabilité ; telles seront les références des propositions et des choix aux divers niveaux d'intervention.

Le niveau d'intervention sera fonction de l'état de l'immeuble et du programme que se fixe le propriétaire suivant ses besoins et ses possibilités financières.

Tous les niveaux d'interventions, sans classement rigoureux, se situent entre les deux extrêmes de l'entretien et de la reconstruction.

ENTRETIEN COURANT

Remplacement des matériaux :

Outre la classique peinture sur fer ou bois qui s'impose à intervalles réguliers, il convient de ranger sous ce titre le renouvellement de matériaux vétustes : tuiles fendues ou poreuses, zincs oxydés ou percés, et la réparation de quelque élément détérioré accidentellement : porte-fenêtre, garde-corps, voire souche de cheminée.

Les remplacements ou réparations seront alors "en identique" sauf impossibilité matérielle. Limités au strict nécessaire, ces travaux ne doivent pas être l'occasion de "dérapages" plus ou moins autoritaires. Si le remplacement de tuiles mécaniques vétustes sur un versant de toiture doit être l'occasion de substituer à celles-ci des tuiles creuses réputées propres à la construction lyonnaise, il convient d'assortir une reprise partielle, de l'obligation de supprimer lucarnes ou chiens-assis nécessaires à l'éclairage ou la ventilation du comble, jugés "inesthétiques".

Lors d'une réfection de toiture, ce pourrait être l'occasion de supprimer les éléments de toiture parasites. Vouloir remplacer par des chassis à petits carreaux du XXe siècle les chassis à grands carreaux de la fin du XVIIIe, est une mauvaise raison archéologique. Plus difficile sera le choix devant un ensemble de chassis hétéroclites, pour lesquels devra être retenu un modèle susceptible d'être adapté par la suite pour les autres chassis, sans pour autant qu'un renouvellement total de ces menuiseries soit imposé à l'occasion de cette réparation. Les dispositions archéologiques ou historiques sont un guide qui peut permettre de choisir le type de bois le plus approprié et en particulier, la restitution de meneaux et traverses.

Remplacement d'éléments architectoniques :

Entendons par là - toujours dans les limites de l'entretien, mais exceptionnel - le remplacement obligatoire d'un élément architectonique original, de pierre, bois ou fer, qui donne son caractère à la maison : encadrement de fenêtre ou de porte, vantail de celle-ci, imposte... voire quelque enseigne devenue symbole de la maison : le "Boeuf", le "Griffon"... Le remplacement s'impose lorsque la vétusté exclut toute réparation ou que la sécurité l'exige.

Ce cas réunit toutes les difficultés de la restauration par la multiplicité des problèmes esthétiques et pratiques qu'il soulève.

Copie ou création ?

L'option dépend tout autant des moyens que des principes, elle est affaire de bon sens.

La copie qui n'est pas le pastiche est parfaitement légitime, nos précécesseurs procédaient ainsi.

Elle sera la règle pour tous les éléments décoratifs répétés : mouluration ou motifs dont la continuité importe à l'unité de l'ensemble. Le "remplacement identifiable" cher aux archéologues est sans grand intérêt dans l'architecture mineure, et son pédantisme hors de mise.

A l'opposé une nouvelle fenêtre "à petits carreaux" s'inscrivant dans une série ancienne en devra reprendre scrupuleusement les sections et profils.

Mais il est des limites techniques et financières qui interdisent la copie, celles-ci sont tracées par la disparition de la façon artisanale et l'avancée des produits industriels. Surmontés à grand prix dans la restauration publique, ces obstacles sont parfois rédhibitoires dans le privé.

Face au renouvellement obligatoire, il y aura lieu d'envisager alors la création. Cette démarche échappe au règlement, elle ressort de l'incitation et de la concertation.

Il appartiendra à l'autorité compétente d'orienter le propriétaire en vue du choix d'artisans ou d'artistes capables de concevoir et de réaliser une oeuvre originale susceptible de prendre place dans l'ensemble, en écartant les pastiches et les à peu-près maladroits.

RENOVATION ET MODERNISATION

Rénovation :

Ce terme couvrirait plutôt la remise en état totale de l'existant sans modification majeure du contenu et des apparences.

Modernisation :

Celle-ci englobe les apports nouveaux : par intervention directe sur le gros oeuvre ; création de nouvelles ouvertures par exemple / aménagement de passages pour ascenseur, gaines techniques.../ construction d'annexes de service.

L'entretien courant ou périodique, le remplacement occasionnel d'éléments par trop vétustes ou détériorés sont, pour le propriétaire, des charges financières obligatoires.

Il n'en est pas de même de la rénovation ou de la modernisation, opérations spéculatives volontaires, dans lesquelles les engagements de dépense devraient trouver en principe de justes intérêts financiers. On conçoit alors que moyennant certaines compensations : avantages fiscaux ou subventions, soient formulées des exigences propres à la nature de l'immeuble et à sa situation en Secteur Sauvegardé : les meneaux, les petits carreaux, les enduits "florentins" ou autres, pour autant que ces choix soient justifiés par le contexte architectural, et compatibles avec le programme et les modes de vie contemporains. Il appartiendra à l'autorité compétente saisie par le maître de l'oeuvre de formuler un avis justifié sur les solutions propres au cas considéré.

DEUXIEME PARTIE

Recommandations

La consolidation d'un bâtiment ancien dans le respect des dispositions initiales est affaire de spécialistes et relève de techniques et savoir-faire particuliers.

Les recommandations suivantes portent plutôt sur l'apparence et pourraient inspirer un Cahier des Charges tant pour le maître d'oeuvre que pour les exécutants.

Seront successivement traités les surfaces et éléments de construction visibles à l'extérieur.

I - LE GROS OEUVRE

1.1. Façades

Au sens le plus étendu, non seulement les faces extérieures sur rue, mais aussi celles des allées, escaliers, cours, galeries...

1.2. Sols des parties communes (Cours et allées)

1.3. Plafonds des parties communes (Planchers et voutes des allées, escaliers et galeries)

1.4. Toitures

II - LE SECOND OEUVRE

2.1. Portes

2.2. Fenêtres

2.3. Garde-corps (Fenêtres et balcons).

III - LES EQUIPEMENTS

Pour leur incidence sur l'intégrité et l'aspect des surfaces et volumes.

Champ d'application

Les immeubles les plus anciens - leurs façades tout au moins - ne sont pas antérieurs à la deuxième moitié du XVe siècle ; habitations des plus notables, ils doivent leur conservation à leur solidité et à leur qualité architecturale.

Construits en maçonnerie, ils se distinguaient des maisons plus anciennes et plus modestes en pisé ou colombages avec escaliers et galeries en bois comme il en existe encore dans les environs à Villefranche, Pérouges, Thizy ou ailleurs.

A Lyon, le pan de bois utilisé pour les "etres" ou galeries en porte à faux et même en façades sur rue, a complètement disparu, condamné pour raison de sécurité dès le XVIe siècle et ne répondant plus aux ambitions architecturales des constructeurs des siècles suivants.

Les présentes recommandations s'appliquent exclusivement aux techniques utilisées dans les immeubles lyonnais du Gothique finissant jusqu'au début de l'Ere industrielle.

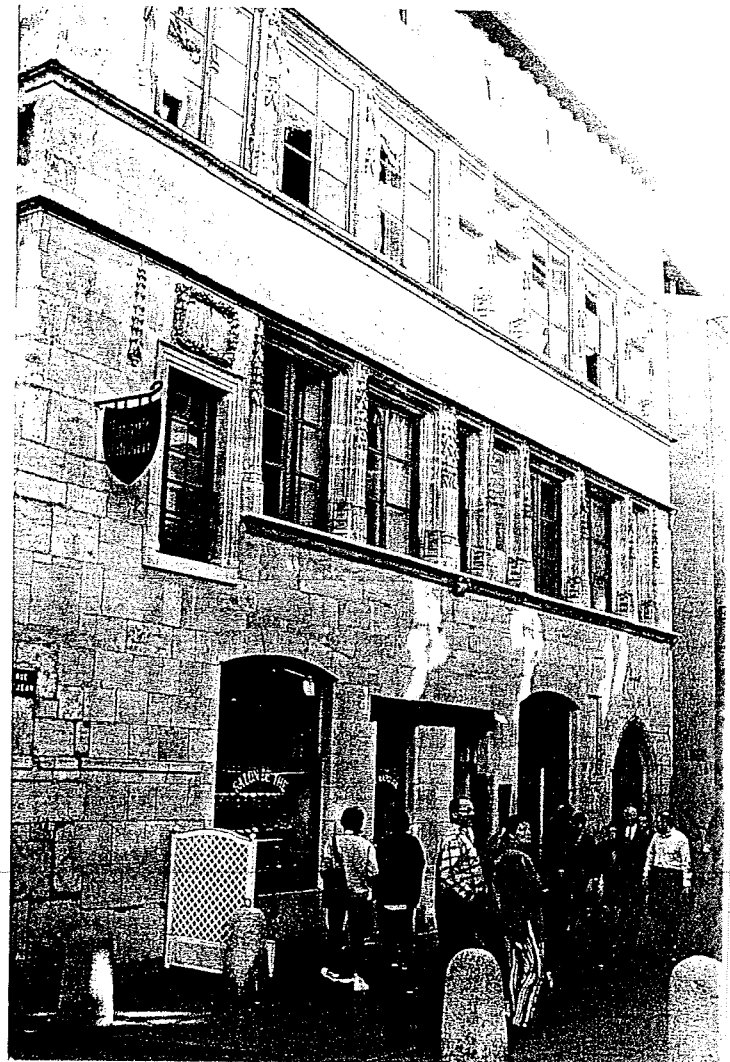
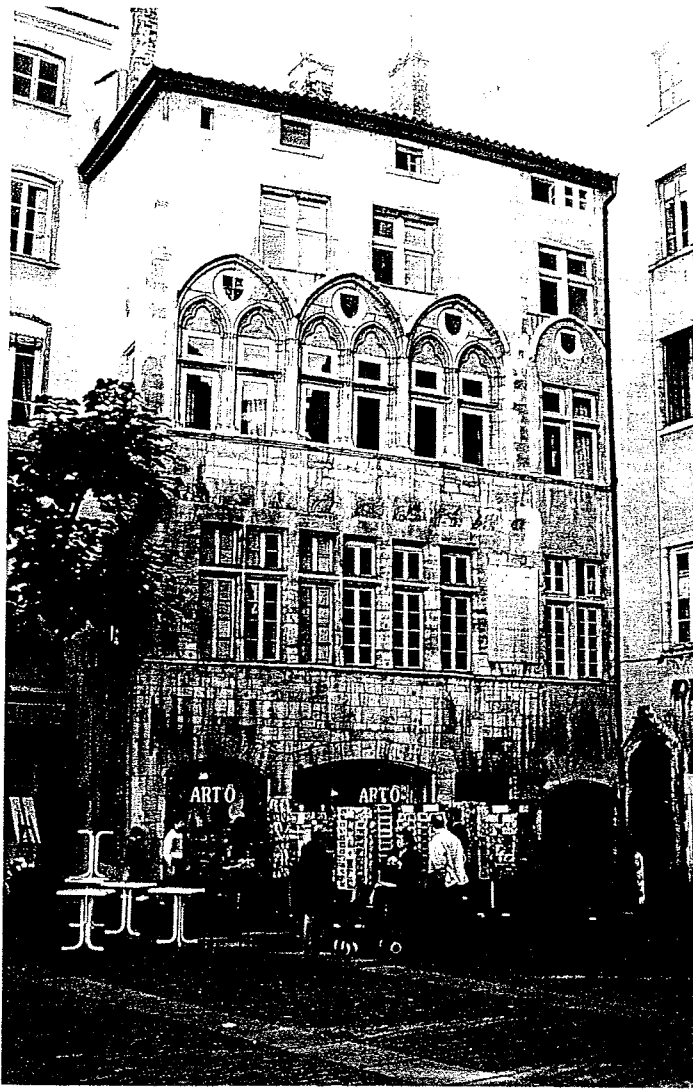
I - LE GROS OEUVRE

1.1. Façades

Le traitement des façades (toutes faces extérieures sur rue ou sur cour) dépend de la nature des maçonneries.

"... les moelons seront des carrières de Couzon ou de qualité équivalente... toutes les pierres dures dont sera construit le soubassement de la façade vis à vis l'Hôtel de Ville seront de choïn des carrières de Fay ... les pierres dudit soubassement sur les trois rues seront des carrières de Villebois ... toute la pierre de taille employée pour le surplus de la façade sera de celle qu'on nomme communément pierre blanche et dont les carrières sont au bord du Rhône au-dessus de Sevssel, les fenestres du premier et du second étage seront de pierre d'Anse."
Devis de la Salle de Spectacles - 175...?

Dans la maison lyonnaise, jusqu'au milieu du XIXe siècle, l'emploi exclusif de la pierre de taille est exceptionnel. On ne pourrait en donner dix exemples : maison Thomassin, maison Le Viste, maison de la Chamarerie, maison Palmier... ; mais le rez-de-chaussée des façades sur rue, datées des XVIIe ou XVIIIe siècles est en pierre de taille : pierre "grise" de Saint Cyr au Mont d'Or, ou de Villebois. Les intervalles entre piliers, arcs et encadrements de portes sont si réduits qu'ils font le plus souvent corps avec eux sans qu'il soit besoin de remplissages.



MAISON DE LA CHAMARERIE



LES FACADES



"... pierre de taille de choins de Villebois en Bugéy... icelles pierres pour les rechaussés bien taillées et bouchardeés à la plus fine boucharde"
Maison de Lucenay) Place des Cordeliers - 1751.

"... toute laquelle pierre de taille sera pierre d'Anse bien taillée, battue à la boucharde ..."
Maison Place Bellecour - Marché Gaultier dit l'Espérance / Bay de Curis - 1686

Mais en plusieurs siècles, les rez-de-chaussée ont subi d'innombrables outrages, percements, placages de devantures entaillant les arcs au carré, abattant les moulures, criblant la pierre d'innombrables trous de scellement.

Le véritable respect architectural n'est pas dans l'étalage de ces blessures, mais dans des reprises mesurées gardant éventuellement le témoignage d'états successifs.

Le remplacement des parements devra s'étendre à la totalité des pierres endommagées, en évitant les petites pièces, en prohibant les raccords au ciment, et les garnissages qui ne font que souligner les reprises.

Les murs de façade des étages supérieurs sont le plus souvent mixtes : chaînes d'angles, cordons, encadrements de fenêtres en pierre de taille "jaune" parfois "grise" et remplissage en maçonneries de composition variée ; celle-ci apparaît sous les enduits détériorés ou après piquage.

Dans les meilleurs cas, ces maçonneries sont de petits moellons de pierre de Couzon hourdés à la chaux. Bien souvent, dans les maisons les plus anciennes, ces maçonneries sont hétérogènes ; on y trouve des pierres de toutes sortes, des cailloux roulés voire du pisé de terre. La liaison des pierres de taille et du remplissage de maçonnerie se fait à bord brut sans souci d'appareillage. Quant aux murettes de faible épaisseur, celles des galeries et des escaliers, elles sont en petits tuileaux.

Les maçonneries des façades lyonnaises étaient enduites et destinées à l'être.

Ceci est confirmé par tous les textes depuis le XVI^e siècle et la tradition des maçons lyonnais.

L'enduit est d'abord une nécessité technique et assure la conservation de maçonneries friables dont le liant est de chaux ou de terre. Il crée une surface lisse et claire sur laquelle se détachent les ombres des reliefs ordonnés de la pierre de taille. La réalisation des enduits traditionnels nécessite expérience et compétence en ce qui concerne aussi bien la composition que la mise en oeuvre.

"... plastrirons et blanchirons lesd bâtiments tant en dedans que dehors"
Bâtiment de l'Hôtel Dieu - Marché l'Hôtel Dieu / Ainez et Poyet - 1712.

"... toutes lesd. murailles seront faites avec bonne pierre route et mortier, plâstrées et blanchies de deux côtés."
Devis pour la chapelle des Pénitents de Lorette - 1688.



LES REZ-DE-CHAUSSÉE EN PIERRE



Pour être fidèle aux intentions de nos prédécesseurs et à l'esprit de leur architecture, il convient d'oublier, aussi bien le goût du "rustique" issu de Romantisme que celui plus moderne d'un dépouillement rigoureux qui se rejoignent dans la mise en valeur du matériau au détriment de la composition de l'ensemble.

Si les recommandations multiples ont eu raison des "pierres apparentes", la mise en oeuvre correcte des enduits appelle quelques observations.

Les façades enduites telles que nous les a laissées le XIXe siècle sont de deux sortes avec quelques états intermédiaires.

Dans les maisons les plus soignées, les chaînes d'angle, cordons, encadrements de fenêtres en pierre de taille font saillie sur le nu de la façade, l'enduit s'amortit sans difficulté contre ces reliefs. La pierre de taille apporte sa solidité aux arêtes saillantes.

Sur les façades les plus modestes, la pierre de taille apparente est réduite aux seules coudières et, dans les encadrements de fenêtres, rien ne distingue sous le badigeon le matériau de la façade de celui du tableau, l'enduit de la pierre de taille qui se rencontrent sur l'arête.

Le piquage de telles façades révèle, sous l'enduit, toute une organisation dissimulée de chaînes, harpes, lancis et linteaux en pierre de taille et "archets" en moellons ou tuileaux.

Il est tentant là encore, de céder au goût pour l'"écorché" et pour le "beau matériau" en refusant de dissimuler à nouveau sous un enduit ces éléments de structure en pierre de taille, dont on espère qu'ils enrichiront une façade jugée trop austère.

Loin de répondre à ces intentions, la mise en évidence de constituants destinés à se confondre avec le reste de la maçonnerie, enlève à la façade sa rigueur sans lui apporter la richesse.

La pierre jaune, pierre des Monts d'Or, utilisée dans les façades lyonnaises jusqu'au milieu du XIXe est résistante à tous les traitements, et la mise à vif de ses parements n'appelle pas les précautions à prendre pour des pierres plus tendres comme celles de Tournus ou du Midi.

Le choix de l'enduit, en raison de son importance dans la façade, et celui de ses constituants dont dépend pour partie la couleur, présentent plus de difficultés.

Les façades lyonnaises, comme celles des maisons de la plus grande partie de la France, étaient enduites au mortier de chaux et de sable.

Le mot mortier appelait autrefois une composition immuable assurant les mêmes résultats d'aspect.

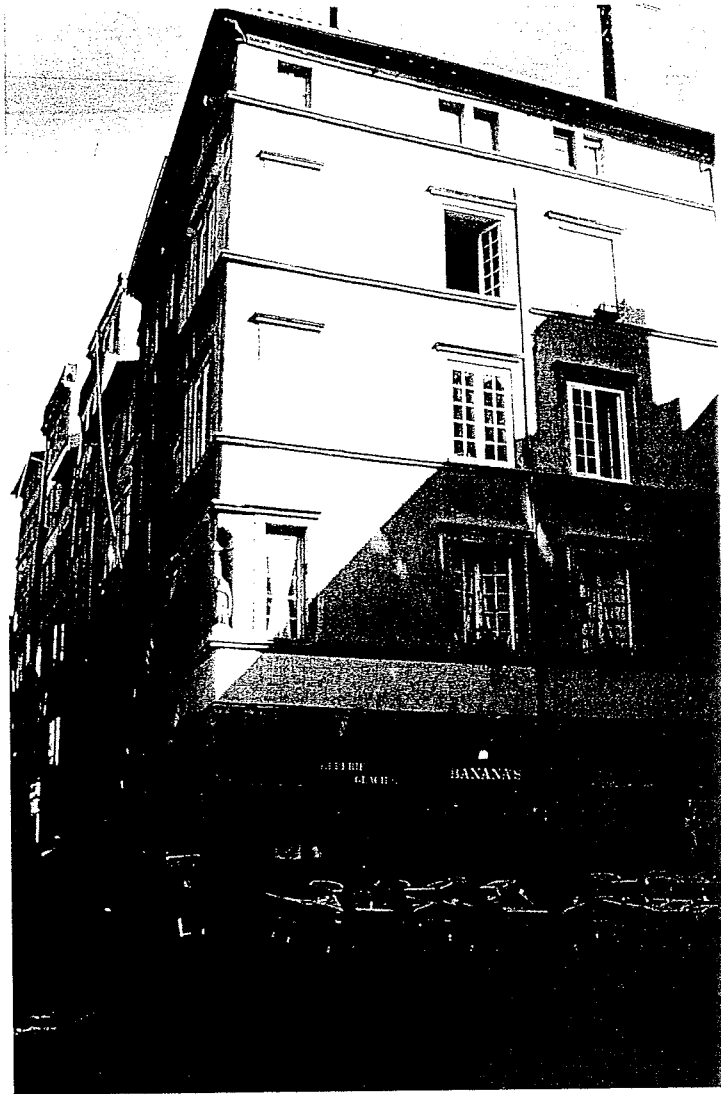
A la chaux grasse primitivement employée se sont substituées toutes les chaux industrielles et les ciments dont l'emploi inconsidéré donne des enduits gris, mornes et sans grain, qui empêchent la ventilation des parements et les transferts d'humidité vers l'extérieur.

D'égale importance, le sable, pour partie, apporte au mortier et à l'enduit sa couleur et surtout son grain. Mais là encore tous les sables de rivière tamisés ne sauraient égaler un sable de carrière bien choisi, "le sable de lapin".

Les aléas d'une composition sur chantier ont conduit les industriels du bâtiment à mettre au point des mélanges normalisés, prêts à l'emploi, colorés dans la masse et donnant un résultat assuré.

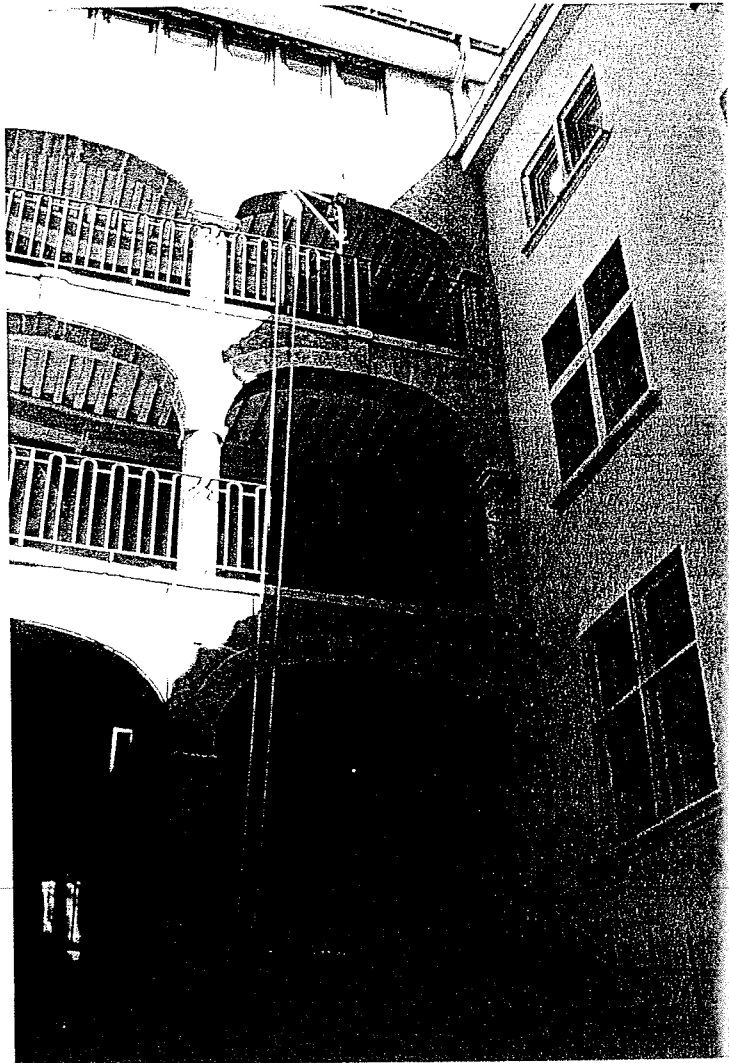
Le succès de ces compositions est à l'origine d'une véritable mode qui s'est imposée non seulement dans les Secteurs Sauvegardés, mais encore dans l'ensemble des villes où dominent les enduits.

Ces nouveaux produits simplifient l'opération en cas de réfection obligatoire de l'enduit, ce qui est fréquent dans des immeubles laissés longtemps à l'abandon et sans entretien.



LE TRAITEMENT DES FAÇADES

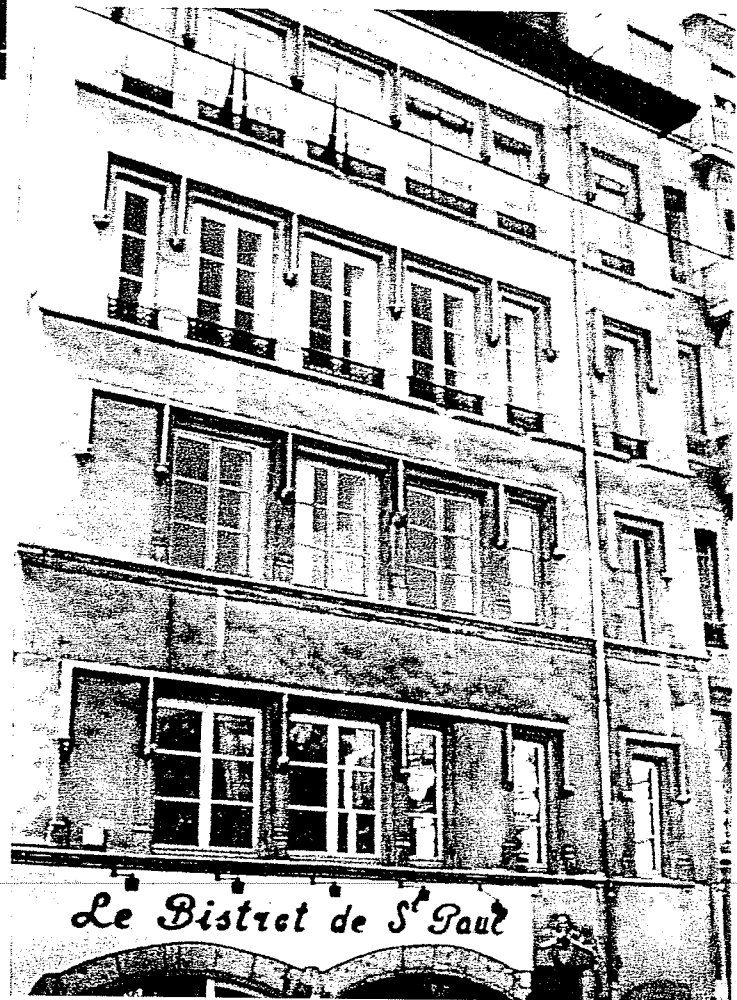






LE TRAITEMENT DES FAÇADES





Mais cette apparente économie et la garantie d'une meilleure tenue de la couleur dans le temps, s'avèreront inéluctablement illusoires. La rigueur du climat lyonnais et sa grisaille réduisent rapidement ces espoirs. Dans un avenir relativement court se trouveront de nouveau posés les problèmes de rafraîchissement de la couleur.

La tenue normale d'un enduit, refait quelques années plus tôt, exclurait son repiquage lors du ravalement suivant.

La question se posera alors en terme d'application d'un produit liquide susceptible d'apporter à l'ancien support une nouvelle jeunesse et une coloration que l'on voudra peut-être différente. C'est la technique des badigeons.

Ces produits d'application sont de deux types :

Les peintures

- produits couvrants dont les tons sont variés et soutenus, qui ne conviennent pas pour les façades anciennes et qui ne doivent pas être appliqués sur la pierre.

Les badigeons :

- produits d'imprégnation à la chaux qui sont aux premiers ce qu'est l'aquarelle à la peinture à l'huile ; leurs tons sont légers et transparents.

Les premiers forment une véritable pellicule étanche, voire trop étanche, dont le vieillissement se manifestera par boursoufflures et décollements.

Le renouvellement des parements le moment venu devra être précédé d'une préparation délicate des supports pour éliminer toutes traces des anciennes couches.

Les produits d'imprégnation : lait de chaux, badigeon, au lieu de couvrir, pénètrent superficiellement le mortier avec lequel ils font corps s'ils sont bien appliqués. Disparaissant lentement au bout de quelques années, ils supportent de nouvelles couches sans préparation particulière.

1.2 Sols des parties communes

Les sols des "allées" et cours ont une importance particulière ; sur eux se porte le regard dès la porte franchie.

Considérés comme "extérieurs", les sols des allées et cours en avaient les caractéristiques requises de résistance.

Les allées et les cours étaient presque toujours revêtues de "cadettes" et les cours de cailloux roulés.

"... M. Barbier ex-consul de l'Hôtel-Dieu
joit à Joseph Bernard de Villebois en
Bugey pour les nouvelles construc-
tions : 42 cadettes taillées, 8
rigolles et 24 calades."
Bâtiment de l'Hôtel-Dieu - vers 1750.

La "cadette" est un dallage spécifiquement lyonnais dont le matériau était extrait des "gros bancs" de calcaire oolithique des Monts d'Or : la pierre de Saint Cyr, ou du Bugey - la pierre de Villebois.

Ce matériau, qui peut atteindre les dimensions d'un palier d'escalier, s'employait et peut toujours s'employer comme dallage posé sur terre plein, tenant par son propre poids sans scellement.

Du fait de leur épaisseur, ces dalles sont susceptibles d'être évidées pour recevoir quelque tampon, ou profilées pour évacuer les eaux.

"... sera l'aire du rez de chaussée pavée
de cailloux de rivières sur une couche
de gros sable ou gravier bien et dûment batus à
la hie. L'aire des greniers du premier
2ème et 3ème étage sera cadetée de
bonnes cadetes des carrières du Mont
l'Or ou de Crémieux en bain de bon
mortier après avoir mis sur les
routes la terre nécessaire.
Devis des greniers d'abondance - 1722.

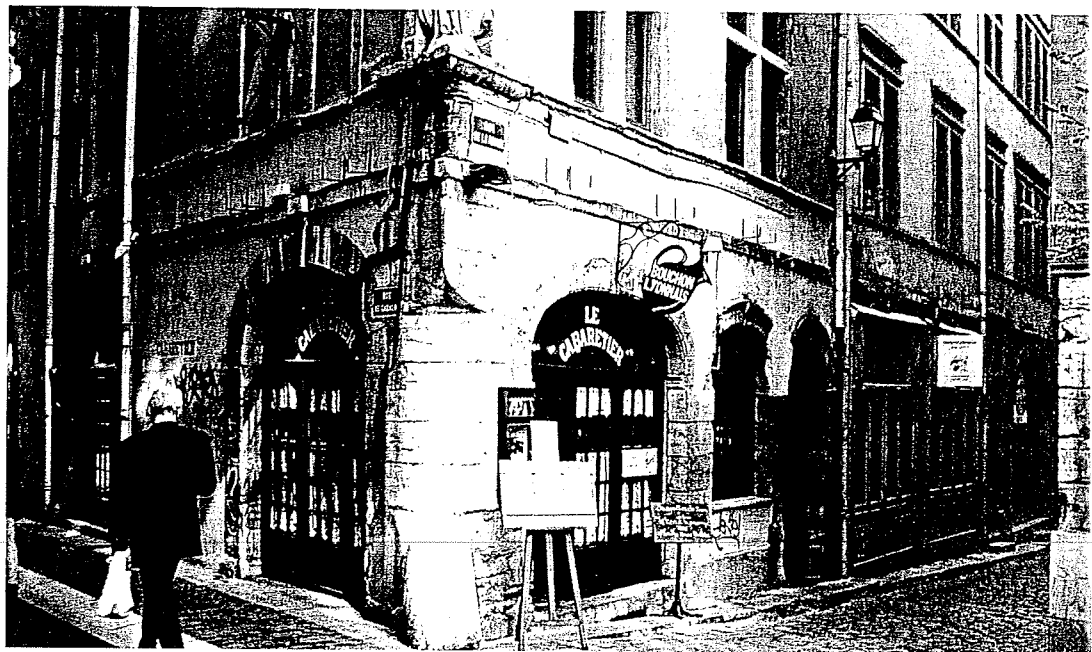
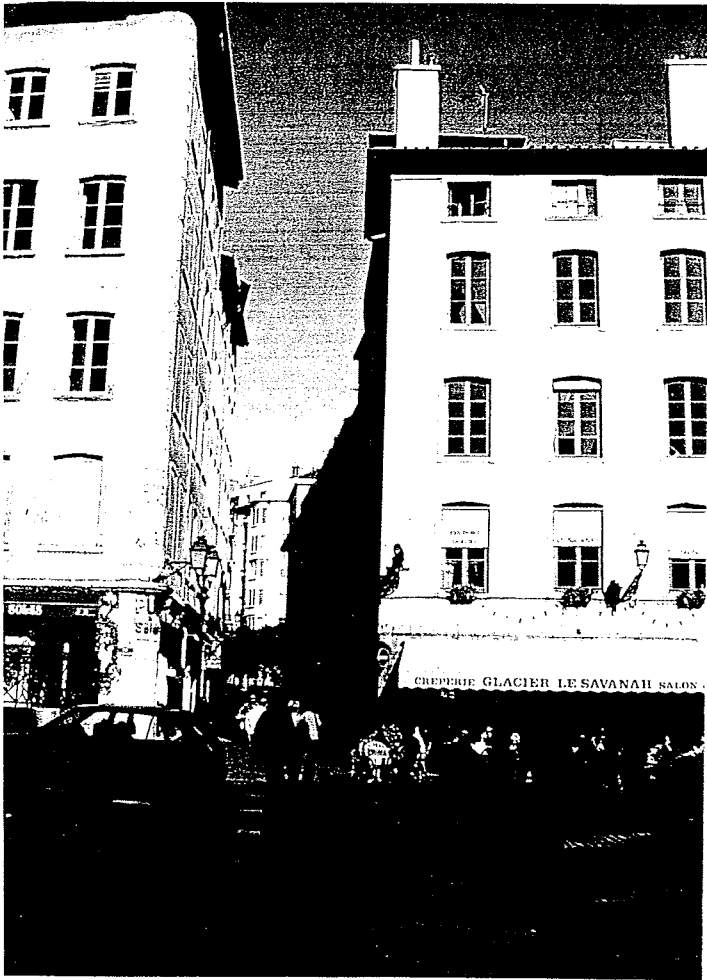
Les aménagements des rues du Secteur Sauvegardé ont heureusement remis en honneur la cadette lyonnaise qui, n'était son prix, devrait retrouver sa place dans la maison lyonnaise;

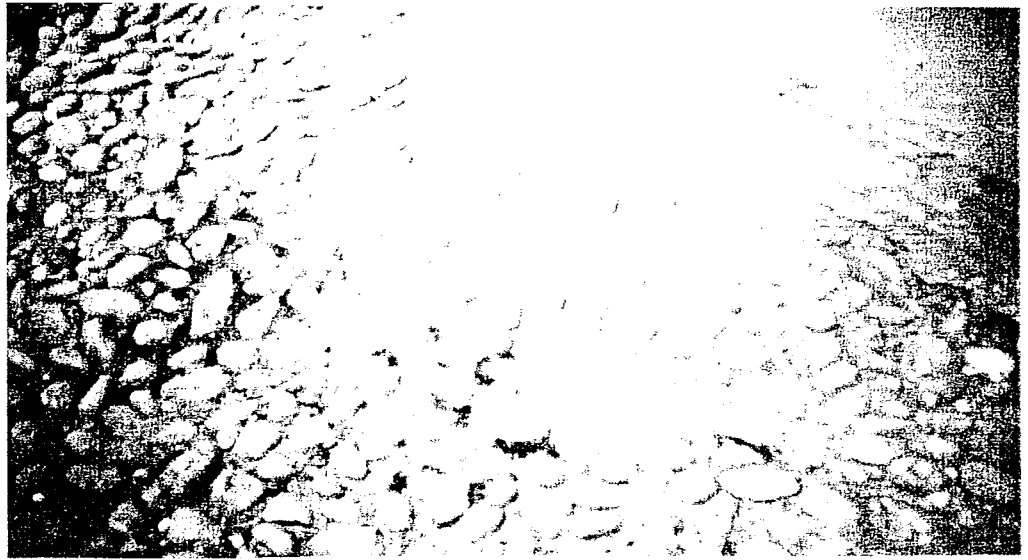
La tête de chat est le même matériau que celui des murs de la campagne lyonnaise, mais il est difficile à réaliser.

1.3 Plafonds

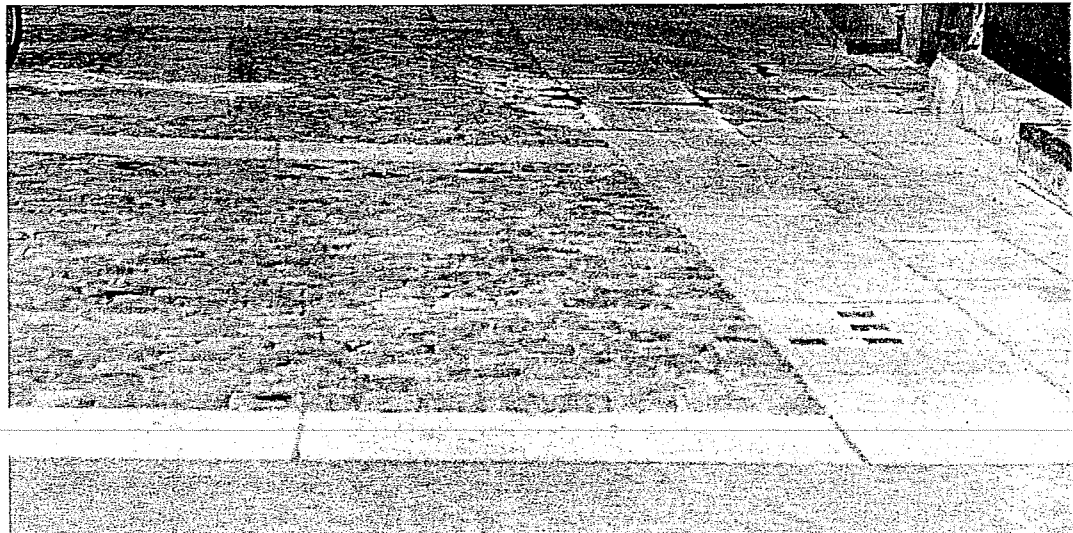
Les plafonds, plafonds de plâtre mais aussi planchers de bois et voûtes de maçonnerie, méritent une attention particulière.

Mieux protégés que les murs, les plafonds ont reçu d'origine, et parfois conservé, des décors peints souvent dissimulés par des revêtements rapportés ou des couches de peinture successives.





LES SOLS



De nombreuses découvertes dans le Vieux Lyon montrent l'intérêt d'une recherche prudente avant tous travaux.

Comme pour les murs, un dépouillement extrême n'apporte pas obligatoirement le meilleur, si le plafond plâtre d'une maison du XVe siècle peut dissimuler le décor peint sur bois d'un plancher, le plafond plâtre d'une maison du XVIIIe siècle aura pour support un plancher purement utilitaire et doit être conservé. De même, le décapage à outrance d'un plancher à la française est moins respectueux que la conservation d'un camaïeu initial. Le sablage qui dégrade de façon irréversible le support, doit être à tout prix évité.

Comme celles des murs, les maçonneries de remplissage des voûtes - souvent en briques - étaient destinées à être enduites et peintes, parfois à fresque, avec des motifs décoratifs, ou simplement badigeonnées en blanc.

Le décor peint est une solution exceptionnelle ne tolérant pas la médiocrité.

1.4. Les toitures

L'aspect des toitures lyonnaises, toitures à faible pente qui échappent le plus souvent à la vue du passant, semble de prime abord indifférent.

"... nous avons permis au suppliant de couper le forget requis à la charge qu'il n'aura que quinze pouces de saillie et qu'il y sera posé des cheneaux de fer blanc auxquels seront adaptés des cornets de descente pour la conduite des eaux pluviales jusques sur le pavé sans aucun rejet!"
Autorisation de voirie accordée par le Bureau des Finances et Voirie - 1772.

L'étagement des constructions sur les collines, la perspective depuis les quais et les vues cavalières de Fourvière ou la Croix-Rousse, donnent au toit lyonnais une importance particulière.

La couverture est un double facteur d'unité par la nature du matériau et par la pente uniforme que celui-ci impose.

"... le rétablissement (des cheneaux) nécessitera de diminuer la saillie de l'égout du toit et de placer des tuyaux de descentes. ... en conformité de l'ordonnance de voirie".
Hotel du Parc - Rapport de Roux et Loyer architectes - 1787.

Traditionnellement et depuis des siècles, le couvert lyonnais, celui de la ville comme de la campagne, est de tuiles creuses de dimensions invariables de diverses provenances des environs de la ville, mais aussi de Bourgogne comme de la Vallée du Rhône ; elles étaient de teintes variées comme les terres employées à leur fabrication.

"... seront faits tous les couverts dudit bastimens, plats à la manière de la ville ... sera couverte de bonnes tuiles creuses".
Maison Beneon rue Mercière - Devis 1676.

Mais aux considérations d'aspect s'en ajoutent d'autres qui ont valeur économique et technique : la pente habituelle de la couverture en tuile creuse est de 1 pour 3 avec un recouvrement au 1/3. Cette pente est inférieure à celle qu'imposent d'autres types de tuiles : tuiles mécaniques 13 ou 16 au mètre, d'ailleurs prohibées dans le périmètre du Secteur Sauvegardé.

Aucune possibilité d'adaptation aux surfaces gauches fréquentes, sur des parcelles irrégulières ou trapézoïdales. D'où pour les tuiles romanes, comme pour les tuiles plates, la nécessité de recourir au zinc et à tous ses accessoires pour rattraper les surfaces irrégulières.

"... à Jean Dubois maître masson... pour la couverture des tuiles vernies qu'il a fait et fourny à la poissonnerie publique de cette ville..."
Comptes de la poissonnerie (dont les toits sont "à la française") - 1691.

Seule la tuile creuse avec ses possibilités de jeu répond aux cas d'espèces offerts par les toitures des vieux quartiers, ses avantages compensant largement ses défauts : glissement sous l'effet des trépidations, fragilité....

"... Maison Orsel rue Bellecordière, couvert en tuiles à clous vernies" - Maisons de l'Hôtel-Dieu - 1768.

"(Solichon)... de Frontenas s'engage à fournir quarante milliers thuilles plates vernies à clous"
Bâtiment de l'Hotel-Dieu - 1746.

Les tuiles creuses nuancées sont à retenir, plutôt que les tuiles rouges, dans l'attente de tuiles creuses vieilles qui doivent être disponibles prochainement.

Il existe encore à Lyon quelques couvertures à forte pente, "mansardées" ou en "payillons", restes de modes passées. La tuile écaïlle vernissée lyonnaise leur confère une originalité et une qualité que ne saurait remplacer quelque bardeau d'asphalte terne et plat. L'élargissement du marché permet aussi, pour ces cas exceptionnels, de retrouver ce matériau raréfié.

II - LE SECOND OEUVRE

Les "trous" des façades ayant été débarrassés des remplissages indésirables ou irrécupérables, la décision prise d'un éventuel rétablissement de dispositions anciennes (meneaux, croisillons...) ou du maintien des ouvertures dans leur état, se pose alors le choix du renouvellement de ce que l'on appelait fort justement "le second oeuvre" : portes, fenêtres et garde-corps.

Ces trois articles présentent quelques cas d'espèce dans la maison lyonnaise où les "arcs de boutique" se distinguent de la "porte d'allée" tandis que la fenêtre est "fenêtre simple", "fenêtre double" ou "larmier". Quant aux garde-corps, leur importance architecturale variera avec leur hauteur propre ; ils sont "balustrades" ou simples barres d'appui.

"... seront lesdits arcs de boutique assortis de leurs jambages, basses, soubasses, chapiteaux, pointes, clefs et cordons au dessus, le tout bonne pierre grise appelé gros banc de St Ciro ou de St Fortunat, chacun d'iceux arcs de boutique seront garnys de leurs fermetures de bois noyer, ferrure et serrure nécessaire, scavoir d'un ban chacune avec son portillon garni de deux gons deux emparres, une serrure à deux tours et le dessus dud. ban sera fermé par deux aix colisses qui auront leur canelure dans lesd. arcades et ban sera aussi fourni dans chacun desd. arcs une barre pour l'assurance de la fermeture desd. boutiques"
Devis de la Maison Beneon, rue Mercière - 1676

2.1. Les portes

a.1 - Arcs de boutiques

Il y a longtemps qu'ont disparu toutes traces des fermetures à glissières dénuées de vitrages qui obturaient les "arcs de boutiques". De la même façon, les "devantures" du siècle dernier, sauf cas d'espèce, ne sont que des vestiges archéologiques peu adaptés aux exigences de la publicité et du commerce.

Toutes les solutions contemporaines, respectant le cadre architectural, sont admissibles.

Le placement des vitrages, en feuillure, voire en retrait pour ménager passage ou abri, est la plus recommandée des solutions.

a.2 - Portes d'allées

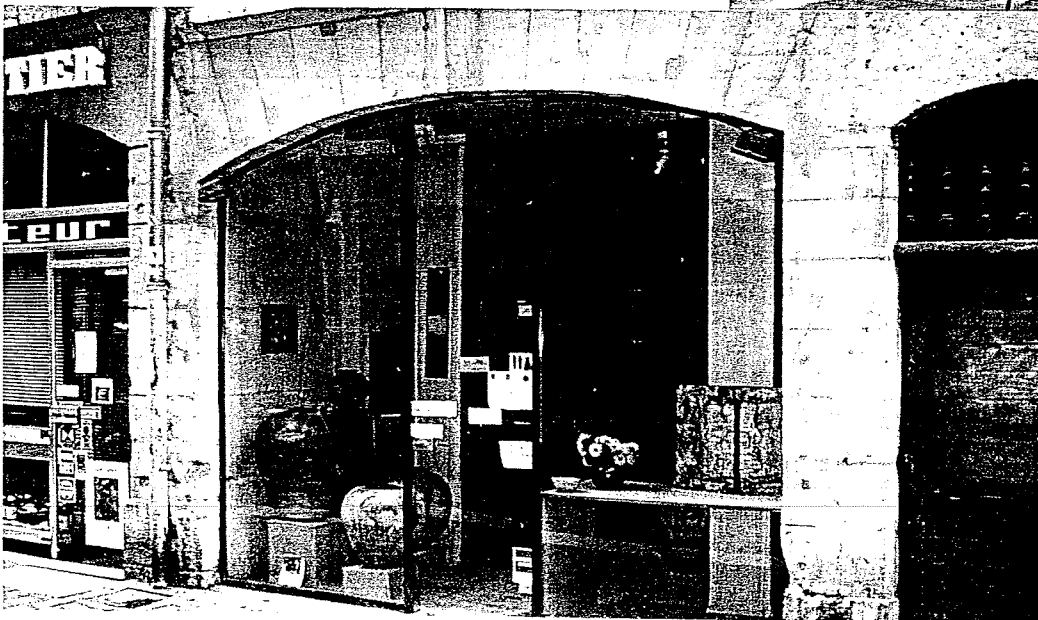
Même de dimensions modestes, la "porte d'allée" constitue un des éléments majeurs de la façade lyonnaise, où se trouve réuni le meilleur des créations de l'artisanat local : pierre de taille, menuiserie, ferronnerie. Conçues tout à la fois pour résister aux agressions dans l'obscurité nocturne et singulariser la maison par un motif ou des initiales, portes et impostes des XVII^e et XVIII^e siècles lyonnais se sont bien conservées. En cas de vétusté, leur consolidation de bonne main sera toujours préférable à leur remplacement.

"... toutes les pierres de taille des arcades de boutique de portes d'allée et enchans sur les coings jusqu'au premier cordon seront de gros banc, les arcs de boutiques avec leurs chapiteaux ornés de leurs architectures avec leurs clefs, seuil de pierre grise - comme aussi les portes d'allée seront de gros banc battues au taillant fin, ornées d'architecture".
Maison de "L'Isle" au chevet de St-Nizier - 1706;

"... les deux portes sur lad place au devant led escalier seront de mesme gros banc carrés à couverture platte, accompagnés d'architecture, consoles, corniche et autres pour servir d'ornement auds portes"
Maison Langlois - Place du Gouvernement - 1664.



LES BOUTIQUES





LES PORTES

Dans cette éventualité toutefois, il n'y a rien à espérer des modèles "traditionnels" de la production industrielle de dimensions d'ailleurs inadaptées, non plus que de maladroites copies d'un artisanat qui a perdu ses traditions créatrices.

Ces observations pour la menuiserie valent pour la ferronnerie.

Les recours précédents étant exclus, deux partis restent possibles :

1 - S'adresser à des "artistes" - créateurs et exécutants - capables de tirer les leçons du passé et respecter les intentions de leurs prédécesseurs.

Les relevés conservés à la Société Académique d'Architecture, ou les photographies de Deloche dans sa monographie, seront pour eux des exemples et non des modèles à copier.

2 - S'en tenir à une solution neutre, et plus économique : la fermeture avec des châssis vitrés en verre clair, avec un minimum d'accessoires.

2.2. Les fenêtres

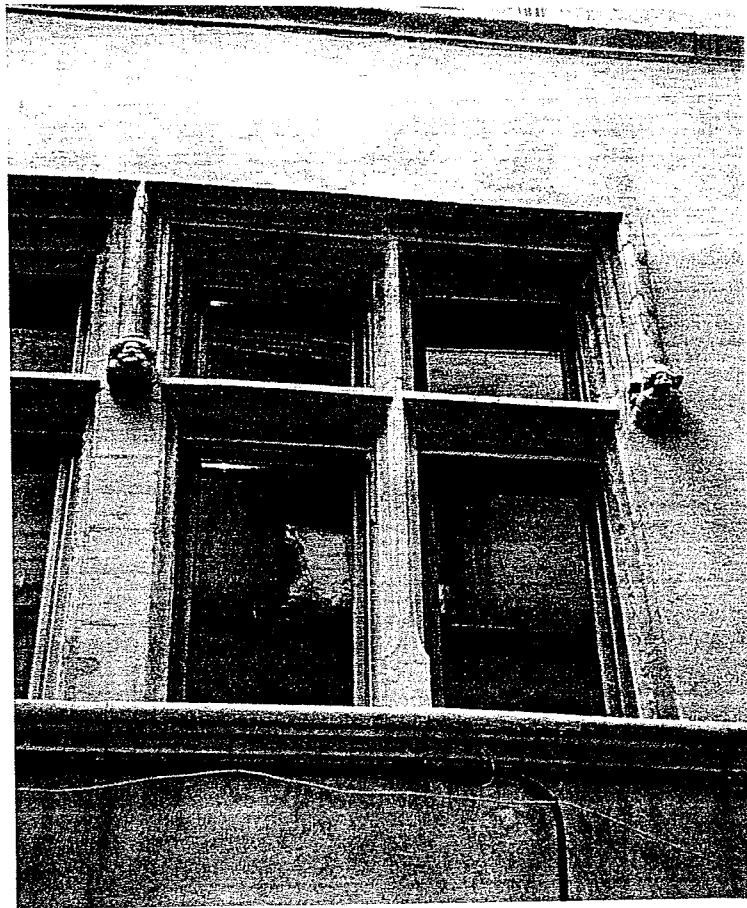
Pour celles-ci le problème se pose plus en termes de "parti" qu'en celui de formes ou de matériaux.

Ce parti sera très différent suivant les dimensions et formes de la fenêtre.

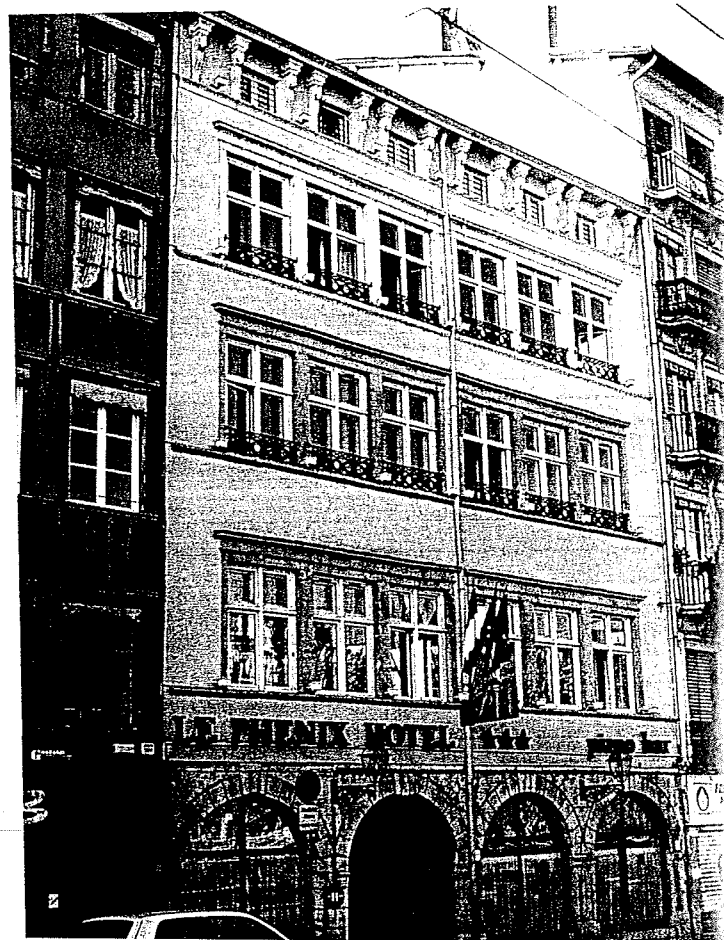
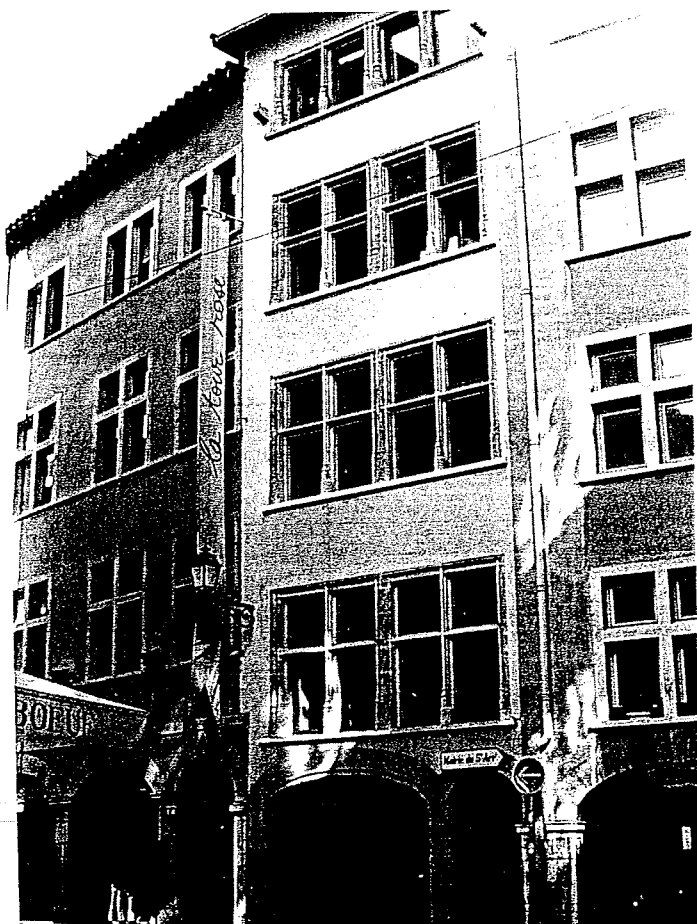
Les châssis ouvrants dans les fenêtres à meneau et croisillons, antérieures au XVIII^e siècle, étaient ferrés directement sur les jambages en pierre.

"... Voyons à présent comment on construit ce qu'en appelle une croisée de fenêtre, à chassi à verre à petits bois, à pointe de diamant, ou autrement, on en fait de différentes façon, on en fait à coulisse et ce sont les plus communes..."
Jroillier de Servières - Mécanique des arts et métiers - 1741.

Pour une meilleure étanchéité, et la facilité du ferrage, le châssis ouvrant est désormais monté sur un châssis dormant lui-même scellé dans l'encadrement de pierre. Lorsqu'elles sont en bois, ces menuiseries dans des ouvertures de faible largeur, prennent une part exorbitante de celles-ci au détriment des vitrages, et dénaturent le percement des façades.



LES FENETRES



De semblable manière, la division en deux vantaux des étroites fenêtres du XVIIIe siècle, anciennement munies de châssis coulissant verticalement, aboutit au même résultat.

Aussi délicate est la division des vantaux dans les fenêtres dites "à la française". Les petits carreaux propres, à l'origine, à recevoir du papier, sont devenus "petits carreaux" de verre, dont les dimensions et proportions étaient limitées à son mode de fabrication.

"... quand aux autres châssis ayant vue sur cour les trois quarts seront garnis en papier et l'autre quart en verre pour les appartements des premier et second étage".
Projet d'une nouvelle manécanterie par Masson architecte - 1743.

"... dans l'hôtel de Monseigneur d'Herbigny intendant ... dans le bureau deux grandes croisées de châssis à papier ... deux à la chambre de Monseigneur."
Hôtel de l'Intendance - Mémoire de Bal vitrier - 1695.

Tous les efforts des verriers du XVIIIe siècle tendront à obtenir de "grands carreaux" de dimensions s'accordant avec la largeur totale d'un vantail de fenêtre ; les "grands carreaux" sont une caractéristique des fenêtres du dernier quart du XVIIIe siècle.

Le choix d'une solution plutôt qu'une autre n'aura donc aucun fondement archéologique ou historique. Il convient, avant tout, de voir dans quelle mesure les dimensions du châssis autorisent un découpage harmonieux.

Il est rappelé que les menuiseries doivent être réalisées en bois, à l'exclusion des matériaux de remplacement (PVC ou métal). Elles doivent être placées en feuillures, mais peuvent recevoir des vitrages isolants. Les sections des menuiseries doivent s'inspirer des sections traditionnelles avec des tores, des quarts de rond, des doucines...

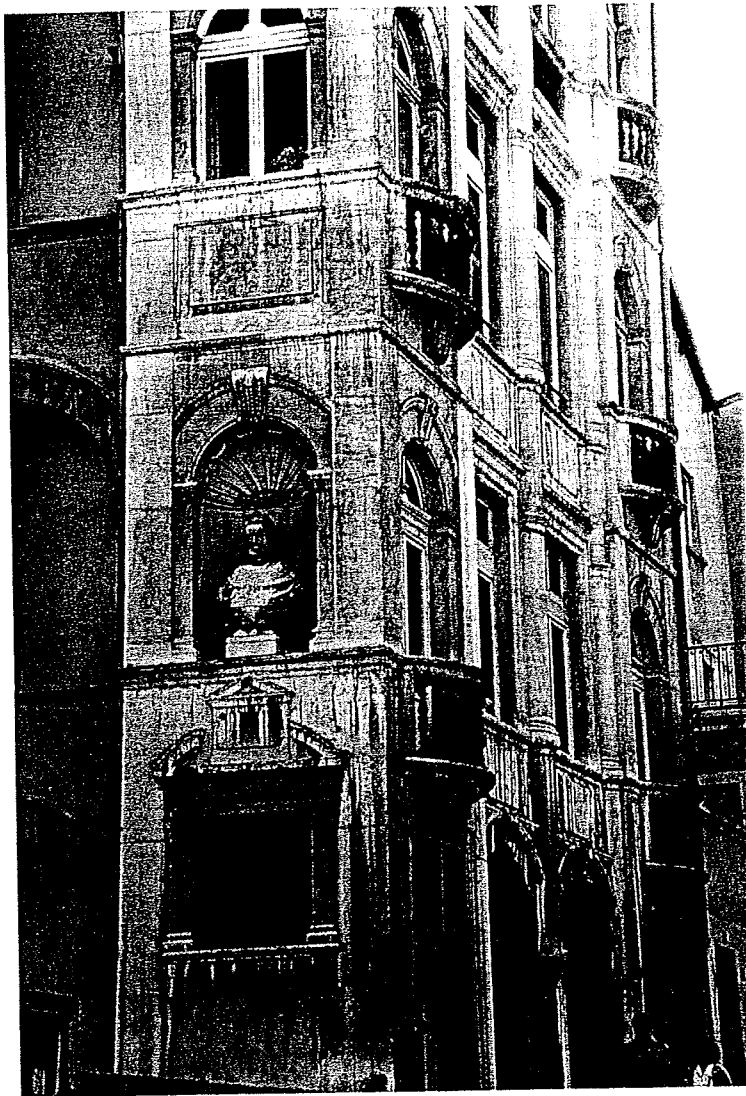
3.3. Les garde-corps (fenêtres et balcons)

Il en est des garde-corps, balustrades de balcons, ou rampes d'escalier, comme des impostes de portes d'allées.

La libre création d'un ferronnier qualifié, servira mieux l'architecture qu'un pastiche laborieux.

Les garde-corps et balustrades de la fin du XVIIIe siècle et du début du XIXe, sont le plus souvent d'une grande simplicité et empruntent leur dessin à des modèles que l'on trouvait alors dans des recueils comme "Le parfait serrurier" ou autres.

Rien ne s'oppose aujourd'hui à une telle pratique sous réserve bien entendu que soient observées les mêmes techniques de traitement et d'assemblages qu'autrefois.



LES GARDE-CORPS



Au milieu du XIXe siècle, la fonte a remplacé souvent la ferronnerie dans ces sortes d'ouvrages. Longtemps méprisés parce que "moulés", ces motifs caractéristiques d'une époque méritent d'être conservés. Le renouvellement d'éléments cassés ou disparus n'en présente pas moins un délicat problème en raison du coût prohibitif d'un moule classique de fonderie ; les procédés actuels de surmoulage en résine à partir d'un modèle subsistant devraient permettre de le résoudre plus économiquement.

3.4. Les souches de cheminée

Comme les souches de cheminée existantes, elles doivent être réalisées en plotets de terre cuite montés au mortier de chaux.

III - LES EQUIPEMENTS

Dans le cadre d'une réhabilitation totale, l'intégration satisfaisante des éléments d'équipement : canalisations de toutes sortes, dépend essentiellement d'une étude préalable sur plans.

La mise en place des évacuations d'eaux pluviales, dans la hauteur des façades d'un immeuble de faible largeur, ne présente pas de difficultés particulières, en ce sens que les descentes sont, de tradition, surajoutées et acceptées comme telles dans la mesure où elles se rangent à l'écart de la composition architecturale, dans les angles ou sur les mitoyens.

Les cheneaux et les descentes d'eaux pluviales doivent conserver leur teinte naturelle. Les dauphins en fonte seront peints dans la tonalité de la façade.

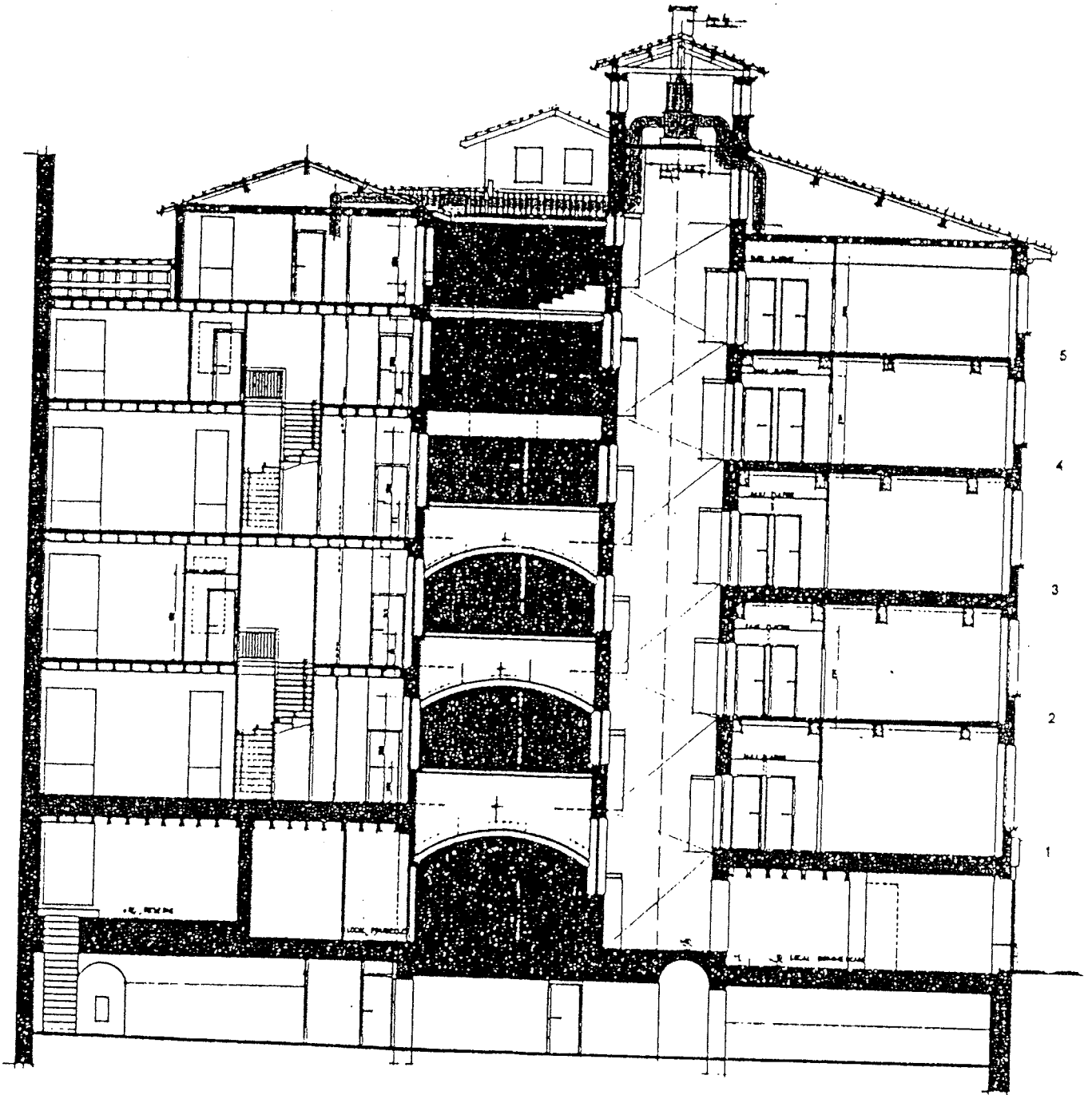
Les gaines techniques recevant les eaux usées doivent trouver place à l'intérieur en évitant les traversées de voûtes des allées, galeries, ou rez-de-chaussée s'il s'en trouve.

Plus délicat est le tracé des gaines recevant les canalisations de gaz ou d'électricité, obligatoirement accessibles depuis les parties communes. L'utilisation de l'aplomb d'anciennes latrines communes peut, si le cas de présente, apporter une solution à cette obligation.

Les accessoires d'une ventilation mécanique sont difficiles à placer en équilibre sur les pentes d'une toiture en tuiles creuses : l'aménagement de cette machinerie dans la chambre haute d'une tourelle d'escalier constitue une solution élégante.

L'introduction d'un ascenseur dans un espace architectural existant, en raison de son volume et de sa position obligatoire à proximité des accès et des escaliers, pose un problème difficile à résoudre.

Dans tous les cas cet élément pour lequel n'existe aucune référence plus ancienne que de la fin du XIXe siècle, ne se peut bien traiter que par un contraste de forme et de matériau, opposant la transparence du verre et du métal aux tonalités plus sourdes et aux formes plus lourdes du cadre architectural ancien.



En conclusion

Conçues pour le Secteur Sauvegardé du Vieux Lyon, les présentes recommandations n'empruntent à l'architecture lyonnaise que pour l'exposé de principes généraux ; dégagées des contingences locales, elles pourraient également trouver leur application en d'autres lieux.